



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 10 - Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale

Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2019	Favorable unanime

Le Pôle Action Sociale et Citoyenneté a été créé à la Ville de Besançon, regroupant le CCAS, la Direction de la Vie des Quartiers et la Direction Hygiène Santé. Le DGAS en charge de ce pôle exerce la mission de Direction Générale du CCAS.

1. Contexte

Suite au départ du Directeur Général du CCAS, une réflexion a été engagée, ayant pour objectif de gagner en cohérence dans l'action sociale menée au profit de la population et en particulier des quartiers populaires, en lien étroit avec un tissu associatif et citoyen dense à Besançon.

Dans ce contexte, s'est dégagée l'opportunité d'une restructuration de l'organisation de la Direction Générale en recentrant d'une part, le Pôle Service à la Population vers son cœur de missions et en élargissant d'autre part l'action sociale à la vie citoyenne.

Le comité technique du 5 octobre dernier s'est prononcé favorablement sur la création d'un pôle «Action Sociale et Citoyenneté» regroupant le CCAS et deux directions de la Ville de Besançon : la Direction de la Vie des Quartiers (DVQ) et la Direction Hygiène Santé (DHS).

Ce pôle est dirigé par un DGAS, membre de la Direction Générale, en charge des entités placées sous sa responsabilité. A ce titre, il sera DG du CCAS et DGAS de la DVQ et de la DHS.

2. Mise à disposition du DGAS Action sociale et citoyenneté de la Ville au CCAS

L'agent est mis à disposition à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée de trois ans. Il occupera l'emploi de Directeur Général du CCAS à 70 %, tout en demeurant rattaché à la Ville de Besançon où il exercera ses fonctions à 30 %.

Les modalités de cette mise à disposition seront soumises aux membres de la Commission Administrative Paritaire le 8 mars 2019.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 25 MARS 2019
Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0